

## RETOUR SUR LA COP22 : QUELLES ACTIONS DES TERRITOIRES POUR LA PRESERVATION DU LITTORAL EN MEDITERRANEE ?

15 novembre, Kelly ROBIN

En marge de la COP22, l'IPEMED a souhaité organiser un moment d'échanges autour du **rôle des territoires pour la préservation du littoral en Méditerranée**. Cet événement a pris place dans le Pavillon multi-acteurs du Comité 21 / Club France Développement Durable, le 15 novembre, et a permis de réunir, autour de Kelly ROBIN, Chef de projet au sein de l'Institut :

- **Driss AZARIZ**, fondateur d'AZAD Environnement et membre du Comité d'experts de la MEDCOP Climat ;
- **Anne-France DIDIER**, Directrice du Plan Bleu ;
- **Agnès LANGEVINE**, vice-Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée en charge de la Transition écologique et énergétique, de la Biodiversité, de l'Economie circulaire et des Déchets.

Dans la continuité des enjeux déjà mis en avant lors de la MEDCOP Climat, cet événement a permis de souligner l'ampleur du défi climatique et environnemental en Méditerranée :

- Les impacts du changement climatique (augmentation du niveau de la mer entre 0,20m et 0,60m d'ici 2100\*, acidification et réchauffement des océans perturbant les équilibres écologiques\*\*, etc.) mettent en péril la résilience des zones côtières, et ce d'autant plus, que les pays du Sud de la Méditerranée sont confrontés à une forte croissance démographique, une urbanisation exponentielle, avec une forte concentration de la population sur le littoral ;
- Les activités liées à l'économie littorale (pêche, tourisme, transports maritimes, exploration offshore, etc.) ont un impact environnemental important sur les écosystèmes marins et côtiers, comme le signale le [dernier rapport du WWF sur la croissance bleue](#) ; d'où la nécessité de parvenir à un équilibre entre développement des activités économiques et préservation du littoral et des ressources marines.

### En matière de protection du littoral : l'enjeu de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

En Méditerranée, la [Convention de Barcelone de 1976](#) relative à la protection du milieu marin et du littoral a permis d'offrir un cadre régional contraignant, qui a ensuite donné naissance à sept Protocoles spécifiques (dont le [Protocole sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières – GIZC](#)). Des Centres d'Activités Régionales du Plan d'Action pour la Méditerranée ont également été créés et dédiés à la mise en œuvre de la Convention dans chacun des pays ; le [CAR/PAP](#) ayant acquis une solide réputation dans la GIZC. Comme l'a rappelé Anne-France DIDIER, ces actions sont allées de pair avec la mise en place de **projets pilotes à l'échelle territoriale** à l'image du programme CAMP (Programme de gestion des zones côtières), mobilisant le principe d'une gouvernance participative du projet selon une méthode développée au Plan Bleu ([IMAGINE](#)).

Mais face à l'ampleur des défis du changement climatique en Méditerranée, l'ensemble des intervenants ont appelé à redoubler d'effort en matière de sensibilisation des acteurs, et à la mise en œuvre effective de stratégies territoriales adaptées, qui tiennent compte du bilan parfois négatif des politiques précédentes (massification du tourisme, etc.).

## Comment repenser l'aménagement durable des territoires face au défi climatique ?

Ces constats ont été partagés par Agnès LANGEVINE, qui a rappelé le chantier prospectif « [Plan Littoral 21](#) », lancé en juillet 2016, par la nouvelle Région Occitanie visant à réconcilier de manière durable, développement économique et soutenabilité environnementale. Elle a également présenté les actions mises en place par la Région en matière de relocalisations spatiales et de recul d'activités, en coopération avec les acteurs du territoire, à l'instar du nouveau « Pacte touristique ».

Driss AZARIZ a mis en perspective ces exemples par rapport au cas marocain ; la régionalisation avancée au Maroc permettant en effet de doter les régions marocaines de nouvelles compétences. Dans cette optique, des **Plans de développement régionaux** sont en cours de définition, et devront nécessairement être accompagnés de Plans Territoriaux de lutte contre le Réchauffement Climatique (PTRC), élaborés pour compléter le Plan National selon les spécificités locales. Le cas de la région Sous-Massa donne une grande importance au volet mer et littoral dans l'élaboration du PTRC en termes d'atténuation et d'adaptation. A titre indicatif, Driss AZARIZ a rappelé le **projet de la ceinture bleue** lancée par le Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes. Il s'agit d'une initiative dédiée à la pêche maritime qui s'inscrit dans la continuité de l'initiative « Croissance bleue » promue par la FAO et qui vise l'émergence de systèmes intégrés d'observation côtière et l'encouragement des actions pour la pêche durable sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Or, l'ensemble de ces programmes nécessite un travail plus étroit avec les instituts de recherche (par exemple, l'[INRAH](#)) et l'ensemble des acteurs en présence.

## Vers de nouveaux schémas de « gouvernance environnementale » dans les territoires ?

Pour Agnès LANGEVINE, comme pour Driss AZARIZ, la clé d'un aménagement durable des territoires, notamment littoraux, repose sur la mise en place **d'outils de concertation des acteurs**. A cet effet, le [Parlement de la Mer](#) de la Région Occitanie est un modèle original, qui fonctionne à la fois comme une instance de dialogue et un lieu d'appropriation des enjeux liés à la protection du littoral maritime.

L'exemple de l'Occitanie a fait réagir les participants à l'événement qui ont appelé à la nécessité d'un **cadre de gouvernance renouvelé en Méditerranée**, incluant les Etats, mais aussi les collectivités, la société civile, le secteur privé, etc. en matière de protection environnementale.

\* Source : [Plan Bleu](#)

\*\* Pour une étude plus détaillée, se référer par exemple à : *Changement climatique et littoral méditerranéen : comprendre les impacts, construire l'adaptation* - Synthèse des programmes de recherche CIRCLE-Med 2008-2011